

**Compte rendu du conseil d'administration**

**du jeudi 30 septembre 2021**

**Etaient présents :**

Jean-François Renaud, Président du CA.

*Collège des enseignants et chercheurs* : Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, André Lortie, Miguel Macian, Jean-Paul Midant, Pascale Richter,

*Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique* : Richard Aroquiamo, Arnault Labiche, Anabel Mousset

*Collège des étudiants* : Léa Carbonneau, Louana Lioud

*Collège des personnalités* : Antoine Aubinais, Jack-Yves Bohbot, Pierre Champenois, Véronique Chatenay-Dolto, Frédérique Pain

**Etaient excusés :**

*Collège des étudiants* : Véronique Turgeon, pouvoir à Louana Lioud,

*Collège des personnalités extérieures* : Pascal Dayre, pouvoir à F. Pain, Pascale Guedot, pouvoir à JY Bohbot, Roger Madec, Alexandre Maitrot de la Motte, pouvoir à V. Chatenay-Dolto,

Solenn Guevel, Présidente du CPS, Guy Lambert, Vice-Président du CPS, Katya Samardzic, représentante de la DRAC

**Assistaient sans voix délibérative** : François Brouat, Directeur

*Contrôleur budgétaire* : Chantal Bonnefoy, en ligne en distanciel

*Agente comptable* : Florence Bougaud-Vedel

**Assistaient à titre d'experts :**

Agnès Beauvallet, Directrice des RH et logistique, Murièle Fréchède, Directrice des études, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Début de séance 14 h 30- fin de la séance 16 h 30

Le Président constate que le quorum est atteint, souhaite la bienvenue à Ronald Ametis, nouveau directeur financier, et rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1- Approbation CR réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- 2- Bilan de la rentrée 2021
- 3- Situation budgétaire 2021 - information
- 4- Domiciliation d'une association
- 5- Renouvellement du mandat du directeur
- 6- Questions diverses

Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été transmis par messagerie.

**1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :**

Le compte-rendu a été adressé par messagerie aux administrateurs.  
Une délibération est proposée au conseil d'administration :

**Délibération n°1 :**

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

***Décompte des votes***

Votants : 19

Abstention(s) : 0

Pour : 19 (unanimité)

Contre : 0

## **2- Bilan de la rentrée 2021**

Murièle Fréchéde fait un point sur les conditions de la rentrée 2021 : l'accueil des étudiants en mobilité a eu lieu la veille, les journées d'accueil et de présentation des enseignements la semaine suivante, les enseignements débutant le 13 septembre ; l'emploi du temps reste identique à celui de l'année dernière, tous les enseignements sont en présentiel avec la possibilité de basculer en distanciel ou hybride si besoin. Les voyages sont autorisés en Europe et en France métropolitaine. Les étudiants de Licence 1 partiront à Urbino, en Italie, fin octobre. Les étudiants de Licence 2 se verront proposer un voyage non obligatoire au choix entre deux propositions, pendant les vacances de la Toussaint, avec l'objectif de compenser l'absence de voyage de Licence 1 l'année dernière.

Elle rappelle que l'année universitaire 2020-2021 est prolongée jusqu'en décembre 2021 permettant ainsi aux étudiants d'effectuer, si besoin, leur stage de fin de diplôme sans avoir à payer de nouveaux frais d'inscription.

### **I. Les Effectifs :**

#### **1<sup>er</sup> CYCLE DE LICENCE**

Années	Effectif
1 <sup>ere</sup> année	<i>153 dont 124 Parcoursup, 3 Lycée Guimard, 23 redoublants pour 35 autorisé 3 hors Europe 46 boursiers (= 30%, en hausse)</i>
2 <sup>eme</sup> année	<i>123, dont 6 redoublants</i>
3 <sup>eme</sup> année	<i>136, dont 11 redoublants (plus qu'habituellement)</i>
Total	<i>412</i>

#### **2<sup>nd</sup> CYCLE MASTER**

Années	Effectif
4 <sup>eme</sup> année	<i>167</i>
5 <sup>eme</sup> année	<i>292</i>
Total	<i>459</i>

<b>HMONP</b>	<i>134</i>
--------------	------------

#### **DSA**

DSA Maîtrise d'ouvrage	<i>1ere année : 15</i>	<i>2eme année : 11</i>
DSA Patrimoine	<i>1ere année : 20</i>	<i>2eme année : 13</i>
DSA Projet Urbain	<i>1ere année : 21</i>	<i>2eme année : 14</i>
DSA Risques majeurs	<i>1ere année : 18</i>	<i>2eme année : 20</i>
Mastère architecture et scénographies	<i>18 en janvier 2020 20 en janvier 2021</i>	

L'effectif de l'Ecole s'élève donc à 1 157 étudiants au total.

Composition de la promotion de Licence Première année : 92 filles (60 %) pour 61 garçons (40 %). La répartition sur l'ensemble de la Licence étant de 64 % de filles et 36 % de garçons.

Composition du Master : 58% de filles, 42% de garçons.

Composition de la HMONP : 62% de filles, 38% de garçons.

Composition sur l'ensemble du cursus (Licence, Master, Hmonp) : 61% de filles et 39% de garçons.

En Licence et Master : 203 boursiers

## 2. Modes d'accès particuliers :

### **Accès par voie de transfert :**

L'école a reçu 123 demandes (96 en M1, 13 en Licence, 14 dossiers irrecevables). 20 ont été acceptées en Master, 15 étudiants se sont inscrits.

### **Dispositif d'accès Hors Europe :**

305 demandes, 22 ont été acceptés, 13 étudiants se sont inscrits.

174 candidats en L1, 5 admis, 3 inscrits

12 candidats en L2, 2 admis, 2 inscrits

13 candidats en L3, 5 admis, 1 inscrit

69 candidats en M1, 10 admis, 7 inscrits

37 dossier irrecevables

### **Demandes de DPE / VAP :**

Dossiers déposés : 542, 310 dossiers recevables, 40 ont été acceptés et 27 étudiants se sont inscrits.

5 étudiants acceptés en L2, 10 inscrits

5 acceptés en L3, 4 inscrits

23 acceptés en Master, 13 inscrits

Pour info : 13 demandes de transferts sortants. 9 ont été admis mais seulement 6 sont partis.

## 3. Mobilité :

100 étudiants en mobilité sortante :

- 12 en L3 dont 3 en semestre 2
- 61 en M1 dont 24 au semestre 2
- 27 en M2

54 étudiants en mobilité entrante

- 1 en L2
- 17 en L3
- 36 en Master

## 4. Résultats 2020/21 :

97 étudiants ont été diplômés en 2020-21 après 159 soutenances de PFE. Pour 62 d'entre eux, la délivrance nécessite encore la réalisation du stage ou un résultat conforme de TOEIC. 21 diplômes ont été délivrés avec la mention Recherche, ce qui est important alors qu'il n'y en avait pas eu l'année précédente en raison de la crise sanitaire.

Murièle Fréchède fait remarquer d'une part que les étudiants boursiers sont plus nombreux cette année et d'autre part que le nombre important d'étudiants en Master 2 s'explique par le fait que bon nombre d'entre eux doivent encore terminer le mémoire ou le stage, notamment après une mobilité.

Comme prévu au Règlement des études, une commission TOEIC a été mise en place permettant d'évaluer le niveau d'anglais des étudiants ayant suivi les cours de soutien et passé le test sans l'obtenir. Six dossiers ont été examinés en septembre dont quatre ont été validés, deux étudiants seront reçus par les enseignants d'anglais afin d'évaluer leur niveau.

A André Lortie qui la questionne sur le niveau du taux d'abandon en 2020/21, Murièle Fréchède répond qu'elle a constaté que seuls 23 des 35 redoublants possibles se sont inscrits. S'ajoutent quelques étudiants ayant abandonné pendant l'année ainsi que quelques décrochages, notamment en Licence 3.

Anabel Mousset précise que, sur les 91 étudiants qui avaient prévu une mobilité cette année, 20 ont déjà annulé ce qui représente un taux plus important que les années précédentes. Les raisons données à ces renoncements sont liées à la crise sanitaire et ses conséquences en termes psychologiques et/ou financières pour les étudiants.

## **3- Situation budgétaire 2021 – information**

Ronald Ametis, Directeur financier, présente la situation budgétaire au 20 septembre. Il s'agit d'une information, sans vote demandé au conseil d'administration.

En effet, un budget rectificatif a été soumis au conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juillet afin de permettre des investissements, notamment dans le cadre du Plan de relance. La fin d'année peut être gérée sans nouveau budget rectificatif, ainsi que le présente la note transmise aux administrateurs.

Au regard du budget rectificatif présenté pour 2021, l'atterrissement budgétaire au 31/12/2021 devrait s'établir à hauteur de 6 014 920 € (2 567 216 € en personnel, 2 052 934 € en fonctionnement, 244 898 € en intervention et 1 149 872 € en investissement), soit une baisse de 335 214 € en CP.

L'exercice budgétaire 2021 a particulièrement été marqué par les opérations d'investissement comme la rénovation thermique des bâtiments pour le 46 boulevard de la Villette, ainsi que pour une opération au titre du numérique pour l'équipement informatique des salles de cours et des amphithéâtres et pour le soutien à l'équipement informatique des personnels. Par ailleurs des projets d'investissement se sont révélés indispensable tel que des travaux d'étanchéité et le remplacement du réseau informatique.

## 1. Autorisations budgétaires

### *Tableaux 2 et 3*

Au 20 septembre 2021, le tableau 2 « Autorisations budgétaires » présente une exécution à hauteur de 3 806 305 € en AE et de 2 592 510 € en CP, soit respectivement des taux d'exécution de 60 % en AE et de 41 % en CP par rapport au budget rectificatif. Par ailleurs, même si le taux d'exécution en AE semble se rapprocher à la même période de celui de l'exercice 2020, en CP l'écart semble considérable (41 % vs 81 % en 2020) ce qui permet de laisser présager une sous exécution en CP pour l'exercice en cours.

En effet, le tableau 3 « dépenses par destination » permet de situer ce retard dans les décaissements au niveau de la ligne des investissements.

Par ailleurs, dans une moindre mesure, une sous exécution de crédits est à prévoir également en AE notamment sur la partie fonctionnement ce qui risque néanmoins d'amplifier l'effet de sous exécution des Crédits de paiements (CP).

## 2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 364 806 € en AE (autorisations d'engagements) et 1 390 086 € en CP (crédits de paiements) au budget rectificatif. Elles sont financées par 42 448 € d'autofinancement, par 1 042 424 € de prélèvement sur le fonds de roulement et par les subventions d'investissement versés par le MC.

Les opérations qui risquent de ne pas être engagées ou payées en 2021 sont les suivantes :

- Remplacement système de chauffage/climatisation du 46 boulevard de la Villette, plan de relance 125 214 € en CP (calendrier compliqué pour l'entreprise)
- Création de points d'accroches 15 000 € en AE=CP (vacance du poste en charge de suivre ces travaux)
- Désenfumage du Labo 100 000 € en CP (en attente de validation de la préfecture pour lancer les travaux)
- Une découpe laser financée par les économies dégagées (en AE et CP) sur les équipements informatiques à hauteur de 70 000 € en CP

En prenant en considération ces incertitudes, les dépenses d'investissement seraient ainsi ramenées à hauteur de 1 349 806 € en AE et à hauteur de 1 149 872 € en CP.

## 3. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 147 934 € en AE (autorisations d'engagements) et en CP (crédits de paiements) au budget rectificatif.

En raison de la situation sanitaire, dans le cadre des voyages d'études, certaines destinations ont été ou risquent d'être annulées, comme par exemple le voyage du « DSA Risques Majeurs » prévu à Mayotte pour un montant de 20 000 € en AE=CP. Il en est de même pour le voyage du « DSA Projet Urbain » prévu en Asie pour un montant de 25 000 €.

Par ailleurs, les travaux d'édition effectués par la « Chaire Patrimoine » devraient coûter moins cher que prévu laissant ainsi entrevoir un disponible d'environ 50 000 € en AE et en CP.

Ces deux révisions relatives aux dépenses de fonctionnement 2021 vont donc ramener le budget prévisionnel à hauteur de 2 052 934 € en AE=CP.

## 4. Les recettes

Les recettes prévisibles sur l'exercice 2021 restent identiques aux projections réalisées à l'occasion du budget rectificatif. L'Ecole est à 40% de taux d'exécution quand habituellement elle se situe à 80% à cette période de l'année.

La parole est donnée à Madame Chantal Bonnefoy pour le contrôle financier, qui valide cette note et la transmission de l'information à tous les administrateurs. Après avoir procédé à l'examen de la note et compte tenu du contexte, il apparaît que le solde budgétaire du BR approuvé par le conseil d'administration le 1er juillet ne sera pas dégradé au-delà de sa prévision. Il passerait de 1 042 424€ à 587 210€, compte tenu des CP indiqués tenant compte de la diminution des dépenses des enveloppes de fonctionnement et d'investissement, et de la prévision des recettes identiques à celles du BR. De plus, ces diminutions auront un impact positif sur la situation patrimoniale, tant au niveau du résultat, du calcul de la CAF, que du prélèvement sur fonds de roulement.

Ronald Ametis explique que la situation a été compliquée par la gestion des bourses Erasmus : les étudiants n'ont pas pu partir l'année dernière et l'Ecole a été dans l'obligation de rembourser en 2021 la subvention Erasmus dédiée non utilisée. Aussi, il sera nécessaire de recourir à la fongibilité asymétrique qui permettra d'assurer les dépenses d'intervention d'ici la fin de l'année en utilisant les crédits de personnel non mobilisés.

Louana Lioud questionne l'évolution du taux de la taxe d'apprentissage et l'utilisation des moyens ainsi recueillis. François Brouat précise que cette recette (40 200 euros) est moindre par rapport aux années précédentes (70 000 euros avant Covid). Cette baisse peut s'expliquer par le fait que les agences d'architecture, principaux donateurs, ont fonctionné à minima lors du confinement. Il est suggéré de préparer une communication de relance à leur intention.

Le directeur précise qu'il n'existe pas de fléchage de l'utilisation de ces crédits qui augmentent les capacités d'autofinancement de l'Ecole.

#### **4- Domiciliation d'une association**

François Brouat rappelle que l'Ecole héberge déjà le siège d'associations : le collège des directeurs, les associations des anciens élèves, Bellastock...

La coordination du réseau ENSA-ECO, créé par le ministère afin de fédérer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la transition écologique, est assurée par Philippe Villien, enseignant-chercheur à l'ENSA de Paris-Belleville.

Ce réseau souhaite s'organiser en association afin de développer ses activités.

Il est défini comme suit à l'article 2 du projet de statuts de l'association « EnsaÉco Asso » : « *l'association a pour objet de produire, développer et diffuser, par tous moyens, l'expertise académique, pédagogique et scientifique de l'enseignement et de la recherche, en faveur de la transition écologique pour l'architecture et le paysage, auprès de tous les publics.* »

François Brouat précise que les questions de la gestion et du financement de cette association ont dû être au préalable éclaircies. Il s'avère que ENSAECO réseau est financé par le ministère quand ENSAECO Asso sera financée par d'autres partenaires, notamment privés. Ces vérifications faites, la demande de domiciliation ne présente pas de difficulté.

La délibération suivante est donc proposée au conseil d'administration :

#### **Délibération n°2 :**

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville formulent un avis favorable à la domiciliation à l'Ecole de l'association EnsaÉco-Asso.

#### ***Décompte des votes***

Votants : 20  
Abstention(s) : 0  
Pour : 20 (unanimité)  
Contre : 0

#### **5- Renouvellement du mandat du directeur**

Jean-François Renaud explique que le décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015 portant diverses dispositions relatives à certains établissements publics culturels, applicable aux ENSA, prévoit dans son article 8 qui concerne les ensa : « *Le directeur est nommé pour une durée de trois ans renouvelable deux fois par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis du conseil d'administration.* »

En vertu de l'application de ce texte, les mandats des directeurs d'ENSA ont alors tous débuté pour une première durée de 3 ans et ont été renouvelés pour 3 ans en 2018. Un second renouvellement est possible en octobre 2021.

Selon le nouveau statut des ensa (décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture article 12) : « *Le directeur est choisi parmi des personnalités qui ont vocation à enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur après appel public à candidature. Chaque candidat présente à l'appui de sa candidature un projet pour l'établissement. Le directeur est nommé pour une durée de trois ans renouvelable deux fois, après avis du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'architecture.* »

Ainsi, le conseil d'administration doit se prononcer sur le souhait de la ministre de la culture de renouveler François Brouat pour un nouveau mandat de trois ans exprimé dans un courrier parvenu la veille de cette réunion.

François Brouat prend la parole pour préciser la procédure mise en œuvre pour ce renouvellement et dresser le bilan de son mandat 2018-2021 ainsi que les perspectives pour les années 2021-2023.

Il a eu un entretien avec la Directrice de l'Architecture et rédigé une note de Bilan-Projet à destination du Cabinet de la Ministre. Le Cabinet a donné son avis favorable et sollicite l'avis du conseil d'administration en conformité avec le décret de 2018. Il précise que ce sera son dernier mandat, d'autant que la limite d'âge interviendra avant la fin du mandat.

Il présente un bilan de son mandat en cours à la direction de l'ENSA de Paris-Belleville, qui correspond aux années universitaires 2018/19, 2019/20 et 2020/21.

Cette période a été fortement marquée par l'évaluation HCERES de l'Ecole, la mise en place de la réforme de la gouvernance consécutive à la parution des décrets de 2018 et le profond bouleversement du paysage du regroupement universitaire auquel est associé Paris-Belleville par la création de l'Université Gustave Eiffel.

La campagne d'accréditation de l'ENSA de Paris-Belleville, s'est étalée sur plus de deux années universitaires et a été l'occasion d'un important travail collectif. Enseignants, chercheurs, étudiants et responsables administratifs ont été mobilisés dans des groupes de travail (licence, master, DSA, recherche...) portant à la fois sur un état des lieux et sur la conception d'un projet d'Ecole profondément renouvelé.

Trois éléments de contexte ont sous-tendu la définition des axes stratégiques, fruit de la réflexion commune :

- L'importance des mutations affectant l'exercice professionnel des architectes et la nécessité de développer les rapports entre monde professionnel et formation qui en découle ;
- La réforme du statut des ENSA et des enseignants-chercheurs : la recherche est désormais centrale et le développement du doctorat un enjeu majeur ;
- La création de l'Université Gustave Eiffel axée sur la ville durable réinterroge nos relations avec UPE mais aussi avec la nouvelle université, si notre participation à un tel regroupement universitaire revêt un enjeu stratégique, ses modalités doivent faire l'objet de réflexions approfondies, à venir.

La stratégie de moyen terme a été présentée autour de trois grands objectifs :

- Rénover en profondeur les contenus des enseignements et les modalités pédagogiques, structurés autour de deux thèmes interdisciplinaires :
  - *Les conditions du projet*, questions posées par le contexte et les enjeux qui président à la fabrique du projet à toutes les échelles ;
  - *L'édification du projet* questions liées à la mise en œuvre, la matérialité, la construction, l'expérimentation.
- Mettre les étudiants au cœur de la stratégie : meilleure association des représentants étudiants à la gouvernance, travail sur les rythmes et les modalités de l'alternance, santé et vie étudiante, insertion professionnelle ;
- Renforcer nos capacités d'action avec une stratégie de partenariats affirmée : regroupement universitaire, partenariats pédagogiques, international.

Les nouvelles instances ont vu le jour au premier semestre 2019, marquant un profond renouvellement des représentants des enseignants et du personnel administratif et technique. Ces instances se sont réunies rapidement et régulièrement, à des rythmes différents car leur rôle n'est pas le même, tout en démontrant une réelle mobilisation des élus, enseignants, personnels administratifs et techniques et étudiants.

Cinq commissions thématiques (Vie de l'Ecole, Diffusion de la Culture architecturale, International, Valorisation de la politique documentaire et Métier) qui préparent le travail des instances et permettent d'associer un grand nombre d'étudiants et d'enseignants ont été confirmées.

Les séminaires rassemblant l'ensemble des enseignants et les responsables administratifs ont été maintenus et se réunissent plusieurs fois par an.

Parallèlement, ont été mis en place des référents pédagogiques et des délégués étudiants par année, et les responsabilités des coordonnateurs de champs disciplinaires ont été précisées.

La feuille de route de l'École a été établie et la gouvernance profondément rénovée est désormais opérationnelle.

Le rapport de l'IGAC porte un diagnostic contrasté sur la mise en place de la nouvelle gouvernance dans les écoles et un groupe de travail a été mis en place par le Ministère sur l'articulation des instances et la clarification de leurs attributions respectives. Cette difficulté n'est pas apparue à Belleville.

Le bilan est largement positif à Belleville. La CFVE, sous la responsabilité de Solenn Guevel, s'est notamment attelée à la mise en œuvre de notre projet stratégique dans ses dimensions pédagogiques et de vie étudiante. La Commission de la recherche n'a pas encore trouvé son rythme de croisière.

François Brouat en profite pour saluer le travail considérable effectué par Solenn Guével présidente du CPS.

Un important travail est en cours sur les rythmes, la cartographie des enseignements et les parcours étudiants tout au long du cursus, l'articulation des enseignements, leur complémentarité tandis que le régime des stages, leurs objectifs et leurs modalités ont été entièrement revus.

Le 2<sup>ème</sup> volet de la réforme a eu pour conséquence que les établissements récupèrent le recrutement des enseignants, désormais enseignants-chercheurs, avec des difficultés de mise en œuvre, les postes d'enseignants pour compenser les activités de recherche n'ayant pas été créés. Une lettre ouverte des personnels administratifs et enseignants des écoles d'architecture a été transmise au ministère qui a diligenté une enquête au sein des Ensa par l'inspection générale des affaires culturelles qui a donné lieu à un rapport.

La stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs se construit sur le moyen terme sur l'analyse des forces et des faiblesses des ressources par champ. Le rééquilibrage entre maîtres de conférences et professeurs est en cours, le nombre de professeurs passant de 6 à 9 entre 2018 et 2021.

Notre offre de formations spécialisées post master s'est accrue dans les années récentes de deux nouvelles formations :

- Le DSA consacré à la maîtrise d'ouvrage et la programmation en collaboration avec l'ENSA VT Paris-Est,
- Le Mastère spécialisé Architecture et scénographies, avec l'Ecole Camondo, accrédité CGE, qui répond à une vraie demande.

Ces chantiers doivent être poursuivis et d'autres doivent être ouverts dans les années qui viennent et notamment :

Le projet d'Ecole déjà évoqué a commencé à être mis en œuvre, impacté cependant par la crise sanitaire et le nouveau mandat sera largement consacré à ce chantier.

Le développement d'une offre de formation continue, en partenariat avec les cinq autres Ensa d'Ile-de-France et le Conseil régional de l'ordre des architectes est un objectif. Nos formations spécialisées sont un outil particulièrement adapté au développement de cette offre.

Le développement de l'alternance pose différemment les questions des rythmes et de la complémentarité des apprentissages académiques et professionnels. Au-delà d'un dispositif reposant sur l'apprentissage qui pourrait être expérimenté en master, il apparaît nécessaire d'introduire une plus grande souplesse autorisant les étudiants à des allers-retours entre expériences professionnelles et périodes de formation (césure, stages...).

La formalisation d'une association sur des bases complètement renouvelées avec nos partenaires de l'Université Gustave Eiffel et de la Comue Paris-Est-Sup doit s'appuyer sur une coopération privilégiée avec l'Ensa VT Paris-Est. La visibilité de la recherche dans la stratégie globale de l'Ecole, point sur lequel le rapport de l'HCERES a souligné d'importantes marges de progression, doit conduire à une meilleure articulation avec les enseignements.

Dans tous les cas, les écoles, dans une démarche de rapprochement avec l'Université, restent autonomes au sein de celle-ci, ce point constitue la ligne rouge donnée par le ministère. La négociation avec UGE et Paris-Est se base sur un rapprochement en terme d'association, et non en terme d'intégration, et la convention d'association fera l'objet d'un vote au sein des instances.

Le renforcement de nos actions et outils de soutien à l'insertion professionnelle des étudiants est un enjeu important. L'Ecole de Paris-Belleville dispose de la capacité et des moyens d'être à la hauteur des enjeux posés par la mutation des conditions d'exercice des métiers de l'architecture, elle dispose pour cela de nombreux atouts : la solidité de la formation qu'elle dispense, la diversité de son offre de formation spécialisée, ses capacités en matière de recherche, son ouverture aux partenariats, notamment à l'international.

S'agissant du contexte national, du réseau des écoles d'architecture, les rapports IGAC-IGES constituent l'occasion d'une vision prospective de l'enseignement et de la recherche en architecture ainsi que d'un véritable projet de développement des écoles.

L'objectif essentiel est la définition d'une perspective de développement de la politique des écoles d'architecture, aucune perspective politique n'étant existante alors que cela est absolument nécessaire. Philippe Belaval avait noté dans son rapport sur l'architecture qu'aucun ministre depuis vingt ans ne s'était considéré comme ministre de l'architecture, laissant le sentiment d'une absence de soutien et n'étant pas à la hauteur des ambitions que peut avoir l'architecture.

Le réseau des Ensa est un outil non reconnu. Les écoles ont besoin de soutien et d'une perspective de développement. Les effectifs étudiants sont les mêmes qu'en 2000, calculés initialement par rapport à la capacité physique d'accueil des écoles et non en fonction des besoins réels. Dans la même période, les écoles d'ingénieurs ont augmenté leurs capacités d'accueil de 15 à 20 %.

Les questions de fond, à savoir quels architectes souhaitons-nous former et comment, sont des questions dont le ministère doit s'emparer. Elles sont essentielles à la vie des écoles qui, par ailleurs, ont montré leur capacité à s'insérer dans le paysage universitaire français. La nouvelle mission confiée à une équipe IGAC et IGES devrait aboutir à une vision autorisée des perspectives possibles.

Jack-Yves Bohbot souhaite mettre à l'honneur la confiance de la Région Ile-de-France et de sa Présidente envers le directeur de l'Ecole, François Brouat. La Région fait beaucoup appel aux compétences de l'Ecole, avec lesquelles les relations sont excellentes. Il réaffirme donc tout son soutien institutionnel et personnel à François Brouat.

Jean-Paul Midant interroge François Brouat sur la possibilité d'une renégociation des relations de l'Ecole avec UGE, question qui lui est suggérée par l'intégration annoncée de l'ensap de Lille dans l'université de Lille.

Le directeur explique que, si 4 ensa sont dans des démarches de regroupement importants (Paris-Est, Nantes, Lille et Grenoble), elles resteront toutes autonomes juridiquement et financièrement par rapport aux universités. Pour ce qui est de Paris-Belleville, le choix de préférer l'association à l'intégration dans UGE a été voté par le conseil d'administration, alors présidé par Philippe Prost, et cette position demeure. Elle n'empêche pas un rapprochement sur le fond (recherche, international...). Une nouvelle convention d'association est en cours de définition et sera soumise aux instances.

Arnault Labiche précise que la question du positionnement du ministère a été posée en Comité technique des ensa. Un bilan va être établi par le ministère qui a réaffirmé son objectif de maintenir l'autonomie des établissements et la tutelle ministérielle.

André Lortie remercie le directeur pour le bilan et les perspectives qui viennent d'être présentés et qui répondent déjà à l'une des recommandation IGAC en s'apparentant à une lettre de mission. Il fait remarquer que la formation continue reçoit l'appui de la Région. Et, devant les difficultés du financement de la recherche et en particulier de l'accompagnement des doctorants, il souhaiterait qu'une discussion soit engagée sur les possibilités de soutien de ces actions par la Région.

Par ailleurs, il demande si la durée du nouveau mandat est de deux ou de trois ans. François Brouat répond que le mandat est de 3 ans mais qu'il sera touché par la limite d'âge dans 2 ans, ce qui ne pose pas de problème de principe. Dans ce cas de figure, il est d'usage de prolonger l'activité du directeur jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours. Véronique Chatenay-Dolto confirme cette possibilité et ajoute que dans certains cas, liés aux nécessités de service, la prolongation d'activité peut dépasser une année pour permettre notamment de couvrir le délai nécessaire à une procédure de nomination.

Antoine Aubinais souhaite également remercier François Brouat qui fédère les directeurs et a permis que les 6 ensa franciliennes ainsi que la DRAC s'intéressent au projet du CAAP d'Evry autour des jeunes architectes et de l'expérimentation. Il remercie son engagement et celui des écoles qui sont prêtes à agir et espère que cet effort sera prolongé.

Jean-François Renaud prend la parole pour évoquer les deux grands axes prioritaires de réflexion au sein de l'école que sont le programme et les rythmes, sujets qui ont mûri mais qui à présent nécessitent une action qu'il souhaite fructueuse dans l'année restante de son mandat de Président. Il précise que l'attente des étudiants et des enseignants est très forte sur ces enjeux cruciaux pour l'Ecole.

Véronique Chatenay Dolto ajoute qu'elle est sensible à ce qui a été dit sur l'enjeu de la conjonction de la double inspection et du renouvellement des cinq postes de directeurs, dont François Brouat à la tête de l'Ecole. A l'échelle de la métropole, une carte importante est à jouer, insuffisamment mise en avant, avec le manque de prise en compte de la politique de l'architecture. Alors qu'un basculement s'est opéré lorsque l'architecture a été rattachée au ministère de la culture, ce qui a été une chance pour l'architecture et pour la culture, favorisant l'exportation de l'architecture française, les écoles n'en ont pas tiré les bénéfices. Ce sont ajoutés l'affaiblissement du rôle du ministère de la culture, la difficulté de s'articuler avec le ministère de l'enseignement supérieur, la nécessaire coopération avec les collectivités locales sur les investissements. Il faut néanmoins absolument poursuivre et se pose la question des moyens pour mettre en œuvre cette politique, l'engagement du ministère sur ce point devant constituer la véritable preuve de son intérêt pour l'architecture. Elle remarque qu'à la suite des recommandations du rapport IGAC, les nouveaux directeurs devraient recevoir une lettre de mission précisant les objectifs et les moyens pour porter leurs projets.

Arnault Labiche souligne l'importance qui s'attache à ce que les différentes instances et les différents acteurs de l'Ecole soient unis sur ces sujets. Il salue la démarche d'association des présidents de conseils d'administration et de CFVE en soulignant la nécessité de développer la visibilité de l'enseignement, indispensable pour pouvoir soutenir des ambitions.

Après que François Brouat a quitté la salle, le Président sollicite les dernières prises de parole sur ce point.

Arnault Labiche explique qu'en sa qualité de membre du comité technique des ensa et au regard de la situation de certaines écoles dont il peut ainsi avoir connaissance, il peut témoigner de la qualité du travail et des échanges avec François Brouat.

La délibération suivante est proposée au conseil d'administration :

**Délibération n°3 :**

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville formulent un avis favorable à la proposition de la Ministre de renouveler le mandat de Directeur de François Brouat.

***Décompte des votes***

Votants : 21  
Abstention(s) : 0  
Pour : 21 (unanimité)  
Contre : 0

François Brouat rejoint l'assemblée qui le félicite.

**6- Questions diverses**

➤ **Suites mission IGAC – Liste des recommandations**

Jean-François Renaud présente le document transmis par le ministère et extrait du rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles « la réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : bilan d'étape ».

Ce document, listant les recommandations du rapport, a été diffusé auprès des membres d'un groupe de travail mis en place sur le thème des instances par le ministère dans la continuité de ce rapport, dont la diffusion n'est toujours pas décidée. François Brouat explique qu'une telle mission est commandée par le cabinet de la ministre et s'inscrit dans une démarche d'éclairage, d'instruction interne, et n'a donc pas, en général, vocation à être publié. Dans le cas présent, la publication semble pourtant largement souhaitée. Le rapport a fait l'objet de présentations en comité technique des ensa, auprès des directeurs et présidents de conseils d'administration des ensa. Il rappelle par ailleurs qu'une seconde mission est en cours, confiée aux inspections des affaires culturelles et de l'enseignement supérieur.

Véronique Chatenay-Dolto relève que les recommandations du rapport de l'inspection générale des affaires culturelles sont positives sur certains aspects mais posent des questions (ex : durée du mandat de directeur) ou des manques (qualité de vie étudiante). On peut aussi y trouver l'occasion d'une réaffirmation du ministère de la culture d'être présent et de renforcer son rôle de tutelle des ensa, sans que l'on sache s'il en a les moyens. Mais ce travail a le mérite d'exister et constitue un diagnostic sur des bases objectives qui peuvent donner matière à réflexion avant propositions. Il faut noter que les 20 000 étudiants en architecture représentent 50% des effectifs de l'enseignement supérieur Culture.

Frédérique Pain confirme qu'un mandat de 3 ans est trop court pour une école, l'établissement d'une relation de confiance avec les responsables nommés étant indispensable.

Pour Jean-François Renaud, les sujets de la pédagogie et de la recherche trouvent une place trop restreinte dans ces recommandations, avec une référence seulement dans la 8<sup>ème</sup> recommandation. Le sujet des moyens n'est pas évoqué.

Béatrice Jullien trouve l'approche trop technocratique.

Arnault Labiche regrette la non publication du rapport et fait remarquer que l'application de ses recommandations demanderont beaucoup de temps.

Anabel Mousset remarque que, si une recommandation s'intéresse aux besoins en personnel administratifs, rien n'est dit quant au personnel enseignant. Seule la recommandation n°9 aborde indirectement le sujet alors qu'Arnault Labiche relève qu'elle ouvre la possibilité d'alléger des charges d'enseignement pour compenser le manque d'enseignants.

François Brouat précise que l'établissement du contrat pluri-annuel de l'Ecole a pris du retard à la suite de la crise sanitaire.

➤ **Bilan 2020-21 des aides exceptionnelles aux étudiants**

Florence Ibarra qui préside la commission attribuant les aides exceptionnelles rappelle que lorsque la procédure d'aides exceptionnelles aux étudiants a été renouvelée en septembre 2020 au regard de la situation sanitaire et de ses conséquences

économiques, il avait été prévu la présentation d'un bilan au Conseil d'administration, comme cela avait été fait pour les premières campagnes.

Les dossiers (modèle en ligne téléchargeable et remplissable) ont été déposés sur une adresse dédiée. Ils ont été préparés pour être présentés en commission par Florence Ibarra et Sandrine Olivier avec, notamment, un échange d'information avec la responsable du service social du Crous de Paris.

La commission était constituée de : Florence Ibarra, directrice adjointe, Catherine Karoubi, directrice des services financiers, Murièle Fréchède, directrice des études, Cécile Roblin, chargée du suivi des bourses au Service des études, Alexandre Araujo, Louana Lioud et Véronique Turgeon, étudiants élus au CA et à la CFVE, Solenn Guével, présidente de la CFVE et Valérie Dufoix, enseignante, rapporteuse de la Commission Vie de l'Ecole. Sandrine Olivier assurait le secrétariat.

Pour chaque dossier, la commission a examiné la demande exprimée, sa motivation et les éléments disponibles. Elle a proposé un soutien financier dans les fourchettes définies par le Conseil d'administration. Ces sommes pouvaient s'additionner et la commission avait la possibilité de proposer des montants autres dans le cas de dossiers particuliers.

En 2020-21, la procédure n'a pas fait l'objet de « campagnes » et les dossiers ont été traités au fil de l'eau.

Au total, 87 dossiers ont été reçus, 61 étudiants ont été aidés.

Ils se répartissent ainsi :

- Licence : 28 étudiants dont 9 en L1, 5 en L2, 14 en L3
- Master : 19 étudiants dont 10 en M1, 9 en M2
- DSA : 14 étudiants dont 1 en Maîtrise d'ouvrage, 4 en Projet urbain, 4 en Risques majeurs, 5 en Patrimoine

Après examen de chacun des dossiers, la commission a proposé d'attribuer des aides pour des montants variant de 120 à 1 500 euros et pour un montant total de 24 660 euros. Les étudiants ont été avertis individuellement de l'aide octroyée ; les autres aides et démarches possibles leur ont été rappelées à cette occasion.

Au-delà de la situation particulière de la crise sanitaire, le conseil d'administration est sollicité sur le principe de la mise en place d'un dispositif pérenne d'attribution d'aides exceptionnelles, sur la base de l'expérience de ce dispositif. Cela permettrait de répondre rapidement à certaines situations d'urgences qui nécessitent normalement la présentation au conseil d'administration des demandes au cas par cas.

Frédérique Pain indique que l'ENSCI dispose également d'un dispositif d'aide exceptionnelle aux étudiants ainsi que d'une commission sur le bien-être étudiant.

A Raphaël Fabbri qui s'interroge sur le nombre important d'étudiants de L3 demandeurs, Florence Ibarra répond que les demandes sont effectivement plus nombreuses à partir de la L3 jusqu'en DSA, sans doute en raison d'une plus grande autonomie économique des étudiants avancés dans le cursus et par conséquent de leur dépendance de petits jobs interrompus par le contexte sanitaire.

Arnault Labiche suggère qu'une large communication soit faite sur les actions menées.

#### ➤ Prochaine réunion

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 25 novembre prochain.

**Jean-François Renaud**

**Président**

